



Ajout d'un prénom à un enfant et modalités

Par Visiteur

Mon mari et moi-même avons adopté un petit garçon malgache en 2003. Nous avons gardé son prénom malgache "Aina"; nous voulions lui adjoindre un second prénom français (Antonin) afin que plus tard il choisisse lui-même. Mais le papa qui représentait le couple au moment du jugement à Antanarivo a complètement oublié de préciser l'ajout du deuxième prénom sous le coup de l'émotion. Aina a maintenant 10 ans. Pensez-vous que cette demande a des chances d'aboutir ? Merci d'avance de votre réponse!

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement pour cela il faut saisir le juge et faire une demande d'ajout de prénom. La procédure est la même que pour un changement de prénom. Le souci est que la demande doit être fondée sur un motif légitime et en l'occurrence bien que votre point de vue soit défendable, je crains un rejet de votre demande. En effet, même avec deux prénoms votre fils n'aura pas la possibilité de choisir. Officiellement il aura un prénom et en usage un autre prénom. Cependant vous êtes tout à fait en droit de faire les démarches nécessaires. Je reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement